



PRÉVOYANCE

—
Garanties
prévoyance

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DES COMMERCES EN GROS DES VIANDES (3179)

LES TAUX DE COTISATION - ENSEMBLE DU PERSONNEL NON CADRE ET CADRE

Date d'effet : 1^{er} avril 2016

GARANTIES PRÉVOYANCE	TAUX*	EMPLOYEURS	SALARIÉS
Décès - IPT	0,24 %	60 %	40 %
Inaptitude totale**	0,11 %	60 %	40 %
Inaptitude partielle**	0,20 %	60 %	40 %
Rente éducation	0,14 %	60 %	40 %
Incapacité de travail	0,32 %	60 %	40 %
Invalidité	0,49 %	60 %	40 %
Mutualisation de la portabilité	0 %		
TOTAL	1,50 %	60 %	40 %

* TA TB

** d'origine professionnelle ou non professionnelle